

## Comment pouvons-nous vous aider ?


 FAQ


 Tutoriels vidéos


 Compte élu


 Formations


 Droits et financements


 Mon compte


 Mes dossiers

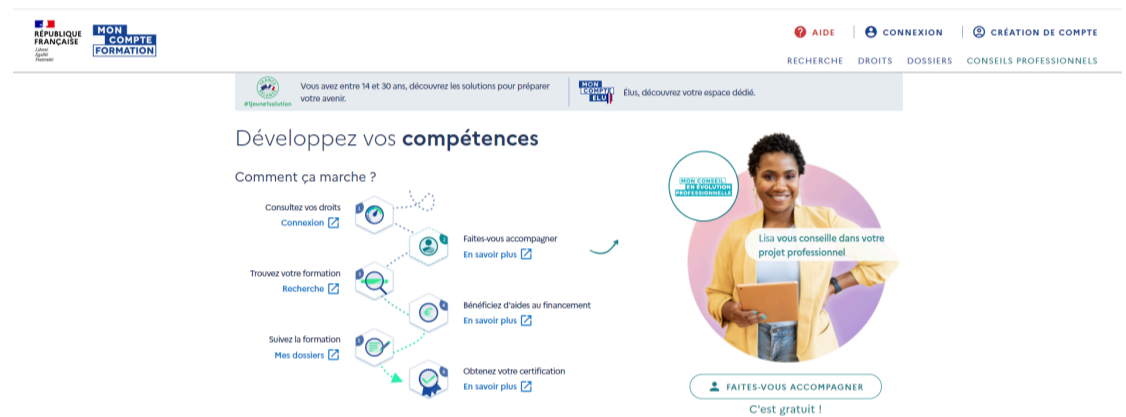

 Réglementation et sécurité

## Consulter mes droits formation

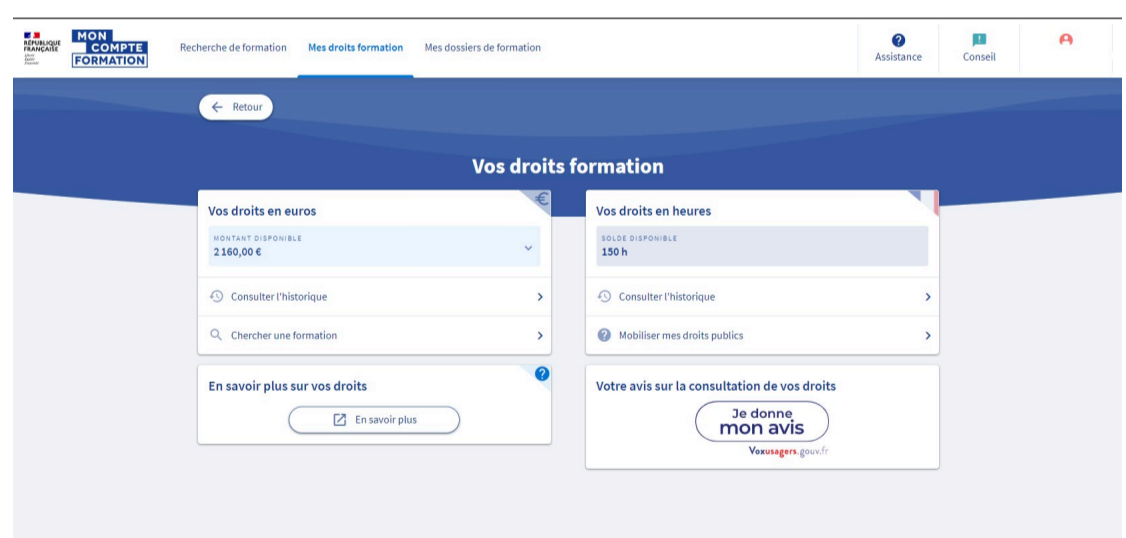
Pour consulter vos droits, vous devez vous connecter à Mon compte formation.

### Comment consulter mes droits ?

Pour consulter vos droits, vous devez [vous connecter](#) à votre compte formation.


 The screenshot shows the homepage of the Mon Compte Formation portal. At the top, there are navigation links for 'AIDE', 'CONNEXION', and 'CRÉATION DE COMPTE'. Below this, there are sections for 'Développez vos compétences' and 'Comment ça marche?'. The 'Comment ça marche?' section includes steps like 'Consultez vos droits', 'Trouvez votre formation', and 'Suivez la formation'. There is also a 'FAITES-VOUS ACCOMPAGNER' button with the text 'C'est gratuit !'.

Le détail et l'historique des droits sont accessibles en cliquant sur « je consulte et j'utilise mes droits pour la formation » ou sur "Mes droits formation"


 The screenshot shows the 'Vos droits formation' page. It features two main sections: 'Vos droits en euros' with a 'MONTANT DISPONIBLE' of 2160,00 € and 'Vos droits en heures' with a 'SOLDE DISPONIBLE' of 150 h. Both sections have 'Consulter l'historique' and 'Chercher une formation' buttons. There are also 'En savoir plus' buttons and a 'Je donne mon avis' button.

Le compteur est alimenté en euros si vous êtes salarié, intermittent du spectacle ou travailleur non salarié.

Le compteur est alimenté en heures si vous êtes agent public.

## Le détail de mes droits

Montant disponible	
<b>170,00 €</b>	^
Activité professionnelle	150,00 €
Activité bénévole	20,00 €
Montant réservé	
<b>1 000,00 €</b>	^
Formation Diplôme d'Etat d'aide soignant	750,00 €
Formation intégrateur web	250,00 €
<a href="#">Afficher la liste des dossiers</a>	

La ligne *Activité professionnelle* regroupe vos droits CPF, DIF les éventuelles dotations et les avoirs titulaire.

La ligne *Activité bénévole* correspond dans cet exemple à vos droits CEC.  
Le *Montant réservé* correspond aux droits réservés pour financer votre formation.

## Quand sont affichés mes droits formation ?

Si vous avez travaillé en 2022, les droits formations correspondants apparaîtront sur votre compte entre le 30 janvier et le 15 juin 2023 en fonction de votre situation.

[Comment sont calculés mes droits formation ?](#)

## Mon compteur est à 0€ pourquoi ?

Soit vous n'avez pas eu d'activité professionnelle depuis 2015 permettant d'acquérir des droits formation.

Soit vous avez consommé l'intégralité de vos droits formation.

## J'ai des droits réservés, qu'est-ce que c'est ?

Vos droits formation sont réservés lorsque vous avez validé une inscription à une session de formation auprès d'un organisme de formation. Ces droits sont bloqués et ne peuvent pas être utilisés pour financer une autre formation.

A noter que : Les droits réservés peuvent être libérés si le dossier est annulé conformément aux CGU. Vous pouvez consulter vos dossiers de formation dans l'onglet « Mes dossiers de formation ».

[← Revenir à la liste des questions](#)

[🏠 Revenir à l'accueil](#)

[AIDE](#)

[ACTUALITÉS](#)

[CONSEILS PROFESSIONNELS](#)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**La Caisse des Dépôts  
accompagne les  
parcours de vie**

Mon Compte Formation est un service mandaté par le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. La Caisse des Dépôts gère le site du Compte personnel de formation : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

[travail-emploi.gouv.fr](https://travail-emploi.gouv.fr)

[legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)

[service-public.fr](https://service-public.fr)

[gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)

[france.fr](https://france.fr)